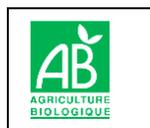




Contrat Vin - Hiver 2017 - 2018

Ce contrat est organisé par l'AMAP « Zolamap » et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.
L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur.

Il est établi entre :



Les dénommés Producteur :
Marie et Ludovic GROS
Domaine des Terres Vivantes
69460 BLACE

ET

Le dénommé Adhérent ZOLAMAP :

Nom et Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail et téléphone :

ENGAGEMENT RECIPROQUE :

L'adhérent Zolamap s'engage sur sa commande réalisée sur l'application Clic'Amap jusqu'en avril 2018. Les informations indiquées sur cette application font partie intégrante du présent contrat (<http://clicamap.amap-aura.org/>)

Le producteur s'engage à fournir un panier de vins issus de son exploitation conformément aux dates et commandes prévues dans l'application Clic'Amap

DUREE :

Le contrat débute le 9 novembre pour se terminer le 12 avril. Il n'y aura pas de distribution les 28/12, 15/02 et 22/02. Soit 20 paniers.

LIVRAISONS :

Les livraisons ont lieu au 120 Cours Emile Zola à Villeurbanne, les jeudis de 18h15 à 19h15. Toutefois en accord avec les producteurs, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison. En cas d'impossibilité pour les producteurs d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration et le référent producteur rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice.

En cas d'empêchement l'adhérent est tenu de déléguer la récupération de son panier à une personne de sa connaissance. Aucun panier ne sera remboursé.

RUPTURE DE CONTRAT :

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que les producteurs ne soient pas pénalisés financièrement. Il peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord c'est au Conseil d'Administration de statuer.

PRODUITS PROPOSES :

Produit	Millésime	Prix
Rosé	2015/2016	7 €
Blanc QUINTEFEUILLE	2015	8 €
Rouge LA LUTINE	2015	8 €
Rouge VIEILLE VIGNE	2015	9 €
Blanc CHENIN	2013	10 €
Blanc VIOGNIER	2015 / 2016	14 €
Rouge SYRAH	2014	14 €

Fréquence de mise à disposition :

Tous les autres produits sont proposés toutes les semaines.

Saisie de la répartition de la commande :

Le nombre et la variété de pains commandés sont libres d'une semaine sur l'autre.

La répartition est enregistrée par l'adhérent sur l'application Clic'Amap (<http://clicamap.amap-aura.org/>)

Les informations indiquées sur cette application font partie intégrante du présent contrat

REGLEMENT FINANCIER DES COMMANDES :

Numéro du chèque	Nom de la banque	Montant	Débit du chèque
Chèque n°			Novembre 2017
Chèque n°			Décembre 2017
Chèque n°			Janvier 2018
Chèque n°			Février 2018
Chèque n°			Mars 2018
Chèque n°			Avril 2018

Le règlement par chèque se fait à l'ordre de
EARL Gros Chassiboud.

Il est possible de régler en 1 à 6 fois.

Le montant à régler est issu de l'application
Clic'Amap, pensez à y valider votre contrat

Date :

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur : Marie et Ludovic Gros